



010/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION

sur la départementale RD 59

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 10 / 05 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 :

A compter du Mardi 10 Mai et pour la durée des travaux, en vu de combler l'effondrement de la chaussée sur Départementale 59, une déviation sera mise en place par le département du Nord

Article 2: Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Monsieur Marcaille du Département du Nord
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 09 mai 2023

Le MAIRE
Monsieur HENNEBERT Le Maire